



**Comment adapter
les outils financiers
existants ?**



Le financement participatif

Apport de fonds réalisé entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels au moyen d'une plateforme collectrice en ligne. Le financement peut prendre la forme d'un don avec ou sans contrepartie, d'un prêt avec ou sans intérêts ou d'un investissement en capital.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs acteurs proposent une offre de financements participatifs pour des projets agricoles : Blue Bees, MiiMOSA et AgriLend (plateformes spécialisées dans l'agriculture), KissKissBank...

Deux types de financements peuvent être proposés, selon les opérateurs :

- **Dons avec contreparties** : 3 types de contreparties sont généralement possibles en fonction du niveau de contributif. Sous 10 à 15 €, la contrepartie est symbolique, entre 20 et 100 €, la contrepartie est physique (des produits), au-delà, la contrepartie peut porter sur une expérience pour le contributeur (visite guidée, séjour sur l'exploitation...). Des frais sont demandés au porteur de projet uniquement si la collecte est validée (8 % pour MiiMOSA par exemple). Les montants moyens de collecte constatés sont de 6,5 k€ pour MiiMOSA (de 1 k€ à 70 k€), de 7,5 k€ pour Blue Bees (de 3 k€ à 40 k€).
- **Prêts participatifs** : le prêt est financé par les contributeurs de la plateforme en contrepartie du remboursement des échéances avec un taux d'intérêt variable suivant le projet et la plateforme (taux constaté pouvant aller de 2 à 8 %). Des frais de service proportionnels au montant collecté sont également demandés au porteur de projet si la collecte aboutit (4 % dans le cas de MiiMOSA). Aucune garantie ni caution personnelle n'est demandée à l'emprunteur. La grande majorité des prêts participatifs s'inscrivent dans un plan de financement avec des prêts bancaires.

Les durées de remboursement et les montants prêtés sont variables : remboursement entre 3 mois et 7 ans pour des montants empruntés allant de 15 à 200 000 € pour la plateforme MiiMOSA ; montant maximal plus important pour la plateforme AgriLend spécialisée

dans les prêts, jusqu'à 1 M€ (montant moyen prêté depuis la création : 40 k€ pour une durée moyenne de 49 mois à un taux de 5,6 %).

Les démarches sont toujours les mêmes : la plateforme met en relation des contributeurs potentiels avec un porteur de projet.

DÉTAIL DES DÉMARCHES

- 1 - Le porteur de projet dépose un dossier auprès de la plateforme.
- 2 - Si le dossier est éligible, une équipe accompagne le porteur de projet pour calibrer le montant de la cagnotte demandée, pour présenter le projet dans le cas d'un don, pour étudier le dossier d'un point de vue technique et financier et estimer notamment la prise de risque et donc le taux d'intérêt qui sera demandé dans le cadre d'un prêt.
- 3 - Le projet est validé et mis en ligne sur la plateforme.
- 4 - Au terme de la période de collecte, si un certain niveau de l'objectif est atteint, la collecte est validée (entre 60 et 75 % minimum selon les opérateurs). En dessous, la collecte est annulée et aucun frais n'est généralement demandé.
- 5 - Les fonds sont transférés à l'agriculteur pour financer son projet.
- 6 - Le porteur de projet suit ses engagements : envoi des contreparties en cas de dons aux contributeurs, paiement des mensualités via la plateforme.

Sur le principe, tout est finançable par ces dispositifs mais dans les faits, la collecte ne fonctionne que si l'objet à financer parle aux contributeurs. Ce mode de financement est donc aujourd'hui plutôt réservé aux projets avec circuits courts, en Agriculture Biologique ou avec transformation à la ferme.



Comment adapter les outils financiers existants ?

Le financement participatif

INTÉRÊTS

- Partage des risques pour les financeurs.
- Pas de besoin de garantie ou de caution.
- Peut permettre de tester sa clientèle et/ou de se faire connaître (vrai intérêt si vente directe).
- Financement de petits investissements pour lesquels un prêt n'est pas possible ou pas judicieux.
- Permet de financer des structures à faible capital.

LIMITES

- Coût important pour les prêts par rapport aux taux pratiqués par les banques.
- Ne s'adresse qu'à certains types de projets qui intéressent les contributeurs potentiels (vente directe, AB ou autre particularité du projet).
- Petits montants qui nécessitent un investissement personnel important pour lever les fonds.
- Montants collectés faibles par rapport aux besoins financiers d'une exploitation laitière.
- S'adresse à un public dont l'objectif n'est pas la recherche d'un taux élevé de rentabilité du capital investi.

RECOMMANDATIONS POUR APPLICATION DANS LE SECTEUR LAITIER

- Ce mode de financement s'adresse aujourd'hui plutôt à des projets avec circuits courts, en **Agriculture Biologique ou avec transformation à la ferme**, ayant une histoire à raconter qui parle aux contributeurs.
- Ce type d'outils peut permettre d'aider les agriculteurs à **donner à leur projet une dimension environnementale, sociale...** (ex : financement d'aménagement de bâtiment pour améliorer le confort des animaux, économiser l'énergie, l'eau...). Il donne également l'opportunité de mieux communiquer sur ce qu'est une exploitation laitière et son fonctionnement.
- Il est nécessaire de garantir **un taux de rentabilité minimum** pour attirer de nouveaux investisseurs permettant de financer des projets plus importants (ex : modernisation d'un bâtiment) tout en limitant les coûts pour le porteur de projet.

EXEMPLE DE PROJET PROPOSÉ SUR LA PLATEFORME MIIMOSA

Projet de création d'exploitation en installation hors cadre familial, suite à une reconversion professionnelle, avec 200 chèvres et 10 vaches allaitantes sur 100 ha partagés entre prairies et céréales. Le lait sera principalement récolté par une laiterie bio avec, à moyen terme, le développement en parallèle d'un système de vente à la ferme (fromages de chèvres et caissettes de viandes de veau). La collecte servira en priorité à l'acquisition du cheptel caprin et éventuellement bovin, ainsi qu'à l'achat de leur nourriture en attendant la première récolte de la ferme à l'été 2020. Objectif de collecte fixé à 5 000 €. Résultat : 3 675 € récoltés grâce à 40 contributeurs.

EN SAVOIR PLUS...

Plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/financement-participatif>

Liste non exhaustive des plateformes qui portent des projets agricoles :

<https://www.miimosa.com/fr> • <https://agrilend.fr/> ;

<https://www.bluebees.fr/fr/> • <https://www.kisskissbankbank.com/>

ORGANISMES PROFESSIONNELS PARTENAIRES

- Certaines plateformes sont soutenues par l'APCA, les Jeunes Agriculteurs et certaines banques.
- Des partenariats se développent également avec d'autres structures comme « Bienvenue à la ferme », des coopératives ou des entreprises privées (ex : Carrefour ou Danone avec MiiMOSA).